

LE CODE DE VIE



Un référentiel éducatif... un facilitateur du « vivre ensemble ».

C'est une responsabilité éducative pour veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire. Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement. Ce droit à l'instruction comporte une pleine participation au processus d'apprentissage. Après une consultation auprès de l'équipe-école, des élèves et des parents, le code de vie de l'école primaire St-Zotique s'inspire des grandes valeurs suivantes :

- ♥ *Préservation*
- ♥ *Respect*
- ♥ *Estime de soi*
- ♥ *Civilité*
- ♥ *Persévérance*

Le code de vie servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable. De plus, il s'arrime aux valeurs du projet éducatif de l'école ainsi qu'au plan de réussite :

- ♥ *Vivre ensemble notre appartenance à l'école*
- ♥ *Vivre ensemble en français*
- ♥ *Vivre ensemble la réussite de chacun*
- ♥ *Vivre ensemble la réussite de chacun*

LE CODE DE VIE → des règles à l'image de nos valeurs

Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classe, corridors, bibliothèque, gymnase, service de garde etc.), et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

POUR LA SPHÈRE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Valeur	Règle	Comportement attendu	
Persévérance	<i>Je persévère dans ma vie scolaire.</i>	- Je réalise les tâches demandées malgré les difficultés rencontrées. - Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu.	
		Ainsi, j'apprends : - des choses. - à gérer mon temps. - à gérer mes difficultés.	Ainsi, je développe : mes compétences et mon sens des responsabilités.
		Ainsi, je contribue : à ma réussite.	

POUR LA SPHÈRE VIVRE ENSEMBLE

Valeur	Règle	Comportement attendu	
Civilité	<i>Je respecte les élèves et les adultes par mes attitudes et mon langage.</i>	- J'utilise un ton cordial et des formules de politesse pour m'adresser à l'autre. Je dis vous aux adultes de l'école. - J'appelle les adultes «madame» ou «monsieur». - Je suis à l'écoute de l'autre. - Je règle mes conflits de manière pacifique. - Je garde mes appareils électroniques à la maison	
		Ainsi, j'apprends : - à m'exprimer de façon polie et pacifique. - à accepter les différences.	Ainsi, je développe : des relations Je harmonieuses.
		Ainsi, je contribue : à la création d'un milieu de vie agréable.	

POUR LA SPHÈRE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Valeur	Règle	Comportement attendu	
Estime de soi	<i>Je fais des choix favorisant mon estime personnelle.</i>	• J'ai une bonne hygiène personnelle. • Je participe aux activités proposées. • J'accepte mes erreurs et les impacts qui en découlent.	
		Ainsi, j'apprends : • à prendre soin de moi. • que l'erreur me fait progresser.	Ainsi, je développe : • mes forces et je fais face à mes défis.
		Ainsi, je contribue : • à une image positive de moi.	

POUR LA SPHÈRE ENCADREMENT

Valeur	Règle	Comportement attendu	
Respect	<i>J'adopte un comportement respectueux et sécuritaire pour moi et pour les autres.</i>	• Je suis calme et en silence dans les rangs et les déplacements. • J'utilise adéquatement les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés et je respecte mon environnement. • J'apporte le matériel permis par le personnel de l'école. • J'ai des comportements respectueux dans la cour.	
		Ainsi, j'apprends : • à développer mon jugement.	Ainsi, je développe : • mon autocontrôle.
		Ainsi, je contribue : • à la création d'un milieu sécuritaire.	

POUR LA SPHÈRE QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Valeur	Règle	Comportement attendu	
Préservation	<i>Je prends soin du matériel et de l'environnement</i>	• Je garde en bon état mon matériel et celui qui est mis à ma disposition. • Je garde les lieux et mobiliers propres et en bon état.	
		Ainsi, j'apprends : • à reconnaître la valeur des choses.	Ainsi, je développe : • la notion de collectivité et du bien partagé.
		Ainsi, je contribue : • à préserver la qualité de l'environnement.	

APPLICATION DU CODE DE VIE

Pour tous les types de manquements, la direction se donne un droit de passer à une étape supérieure concernant la conséquence, selon la gravité ou l'urgence de la situation, tant pour les élèves du préscolaire que du primaire.

Manquements mineurs

Suite aux manquements mineurs, tels que :

1) En classe

- Non-respect de l'intervention de l'adulte
- Manque de persévérance dans les tâches scolaires
- Perturbation du climat de classe
- Sortie de classe sans permission
- Retards
- Déplacements dangereux dans l'école
- Non-respect du matériel
- Tenue vestimentaire inappropriée (ex : chandail court/décolleté, pantalons troués/taille basse, imprimés à caractère violent)
- Lancer des objets
- Avoir des friandises ou des jeux de la maison sans autorisation
- Etc.

2) Sur la cour

- Nuisance intentionnelle aux jeux des autres
- Comportement non-sécuritaire (ex. dans les modules, lancer de la neige)
- Non-respect des limites manifestées par l'autre
- Non-respect des règles du jeu
- Non-respect des zones de jeux
- Prise du matériel d'un autre élève sans sa permission
- Destruction des créations des autres élèves
- Etc.

Interventions prévues

En tout temps, la direction sera tenue informée de situations problématiques qui perdurent.

1^{ère} étape : Interventions de l'enseignant

2^e étape : Interventions complémentaires (TES, psychoéducation)

3^e étape : Interventions de la direction

Gestes réparateurs	
Présenter mes excuses verbalement ou par écrit	Faire un dessin d'excuse
Prendre soin de la personne blessée	Rendre service à l'autre
Prendre le temps d'écouter l'autre	Souligner des points positifs à l'autre
Faire une réflexion	Élaborer un contrat de respect mutuel
Trouver des moyens appropriés d'agir la prochaine fois	Respecter la bulle de l'autre
Laisser l'autre choisir le jeu	Etc.

APPLICATION DU CODE DE VIE (suite)

Manquements majeurs

Suite aux manquements majeurs tels que :

- Impolitesse ou arrogance à un intervenant
- Intimidation (agression verbale ou non verbale, menace, taxage, harcèlement)
- Incitation d'un autre élève à un manquement majeur
- Agression physique envers toute personne
- Cyberintimidation (agression verbale ou visuelle envers une personne sur les plateformes de communication ; utilisation ou publication non-autorisée des images confidentielles des autres sans le consentement des personnes impliquées)
- Fugue, vol, vandalisme (endommager les biens scolaires ou les biens d'autrui)
- Etc.

Protocole du manquement majeur :

Pour tout manquement majeur, les parents sont informés par téléphone minimalement.

Si plus de 3 manquements majeurs ont lieu, la situation sera évaluée par la direction et elle se réserve le droit de suspendre.

1^{er} manquement majeur.

- 1) La direction est informée du manquement majeur de l'élève et rencontre de l'élève avec l'intervenant pour déterminer la conséquence du geste. Les parents sont informés
- 2) Retrait de classe de temps déterminé selon la gravité et la récurrence du geste commis (1 période, une demi-journée, un retrait de classe d'une journée complète à la décision de la direction);
- 3) Pendant le retrait, l'élève fera un geste réparateur ou une réflexion.

2^e manquement majeur :

- 1) La direction est informée du manquement majeur de l'élève et rencontre de l'élève avec l'intervenant et la direction pour déterminer la conséquence du geste. Les parents sont informés.
- 2) Retrait de classe de temps déterminé selon la gravité et la récurrence du geste commis (1 période, une demi-journée, un retrait de classe d'une journée complète à la décision de la direction);
- 3) Pendant le retrait, l'élève fera un geste réparateur ou une réflexion.

3^e manquement majeur :

- 1) Rencontre avec la direction, l'élève, les parents et les intervenants impliqués pour discuter de la récurrence des manquements de l'élève.
- 2) Retrait de classe de temps déterminé selon la gravité et la récurrence du geste commis (1 période, une demi-journée, un retrait de classe d'une journée complète à la décision de la direction);
- 3) Pendant le retrait, l'élève fera un geste réparateur ou une réflexion.

Conséquences aux manquements majeurs

Retrait de privilège	Perte d'autonomie, déplacement limité
Geste réparateur	Retrait d'objets
Reprise du temps perdu	Implication du SPVM

À ST-ZOTIQUE, la violence et l'intimidation c'est : TOLÉRANCE ZÉRO

La Loi sur l'instruction publique du Québec (LIP) définit de façon distincte la violence et l'intimidation.

VIOLENCE

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

- Elle peut se produire une seule fois

INTIMIDATION

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique »

- Elle implique des paroles/gestes répétitifs

PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

1^{er} INTERVENANTS (surveillants, enseignants, éducateurs) – Violence et intimidation

- Arrêter la situation
- Rappeler le comportement attendu.
- Séparer l'auteur de la victime
- Mentionner qu'un suivi sera effectué
- Signaler la situation selon les modalités prévues
- Mettre en place des mesures de sécurité temporaires pour assurer la sécurité immédiate des personnes impliquées

Violence sexuelle (Les interventions suivantes s'ajoutent)

- Arrêter la situation. Nommer qu'il s'agit d'une violence sexuelle
- Rappeler le comportement attendu. Miser sur le respect, la réciprocité et l'intimité
- Vérifier si l'élève se sent en sécurité. S'il ne se sent pas en sécurité, mettre en place des mesures temporaires pour assurer sa sécurité.
- Selon l'impact, référer immédiatement au 2^e intervenant.

2^e INTERVENANTS (direction, psychoéducatrice, TES et travailleuse sociale au besoin) soutiennent les élèves impliqués et assurent les communications entre les personnes concernées dans le milieu scolaire, l'école et les parents.

- Rencontrer séparément les élèves impliqués (témoins, victimes, auteurs) pour documenter la situation, nature de l'événement, sa gravité et les personnes impliquées.
- Évaluer les circonstances (accidentel ou délibéré, motivé par quelles émotions)
- Évaluer le risque de récurrence
- Évaluer la légalité de l'acte
- Informer les parents et les impliquer dans les mesures de soutien

Violence sexuelle (Les interventions suivantes s'ajoutent)

- Évaluer les circonstances (âges des élèves, fréquence ou récurrence, etc.)
- Évaluer le risque de récurrence
- Évaluer la compréhension de la situation de l'élève auteur et l'impact pour elle et la victime
- Etc.

LE CODE DE VIE

À ST-ZO, on y adhère!

PARCE QU'ON A TOUS À CŒUR...

- ♥ la réussite éducative;
- ♥ le vivre-ensemble en harmonie;
- ♥ la santé et le bien-être des élèves;
- ♥ l'environnement sain et l'encadrement sécuritaire

J'ai pris connaissance des comportements attendus et je m'engage à m'y conformer.

- ☐ Je m'engage dans ma réussite scolaire tout au long de l'année.
- ☐ Je m'engage à reconnaître aux autres les mêmes droits responsabilités que je m'attribue.
- ☐ Je m'engage à reconnaître ma valeur, mes besoins et mes capacités.
- ☐ Je m'engage à utiliser de façon responsable les biens et les services offerts par l'école.

(Nom de l'élève)

(Signature de l'élève)

DANS SON ENGAGEMENT À RESPECTER LE CODE DE VIE DE SAINT-ZOTIQUE

Nom du parent : _____ Signature : _____

Nom du parent : _____ Signature : _____